



swissuniversities  
Effingerstrasse 15, Case postale  
3001 Berne  
www.swissuniversities.ch

## **Développement de la qualification des enseignant-e-s du degré primaire : position de la Chambre des hautes écoles pédagogiques**

### **1. Contexte : accroissement des exigences pour les enseignant-e-s du degré primaire**

Notre société évolue rapidement, à bien des égards, et de manière fondamentale dans certains domaines. Ces changements touchent également les écoles et entraînent de nouveaux défis et de nouvelles attentes, ainsi que des exigences accrues pour les enseignant-e-s. Ce qui requiert, de leur part, des compétences spécifiques. C'est notamment le cas pour la transformation numérique, la durabilité, les langues étrangères, la gestion de classe, l'hétérogénéité croissante des populations scolaires et la différenciation de l'enseignement qui va de pair avec celle-ci ; mais cela vaut aussi pour l'accueil extra-familial des enfants, l'importance croissante du travail des parents et la collaboration accrue au sein des équipes scolaires.

L'institution scolaire a pour préoccupation centrale de veiller à ce que les enfants et les jeunes acquièrent à l'école les compétences qui leur permettent de réussir leur parcours scolaire et professionnel et, plus tard, de participer activement à la société, à la culture, à l'économie et à la politique en tant que citoyen-ne-s responsables. Un facteur de succès important à cet égard réside dans l'implication d'enseignant-e-s bien formés, aptes à relever les défis actuels tant sur le plan professionnel que personnel.

La Chambre des Hautes écoles pédagogiques (HEP) de swissuniversities s'est donné pour mission d'identifier les exigences croissantes auxquelles sont confrontés les écoles et les enseignant-e-s primaires et d'indiquer aux institutions de formation des enseignant-e-s comment y répondre sans tarder, par des cours de formation initiale et continue, des activités de recherche et de développement et des services. Fin 2018, elle a lancé le projet « Développement de la qualification des enseignant-e-s du degré primaire (QuaPri) » afin d'estimer la marge de manœuvre structurelle requise par ces transformations sociales.

### **2. Projet « Développement de la qualification des enseignant-e-s du degré primaire (QuaPri) »**

Le projet QuaPri poursuit l'objectif de fournir aux enseignant-e-s du degré primaire (du jardin d'enfants à la 6e année incluse – autrement dit, de la 1ère à la 8ème année HARMOS

de scolarité) entrant dans la profession les compétences requises pour répondre aux demandes et aux exigences du monde professionnel et remplir leur mandat avec un haut standard de qualité. Un objectif qui vaut bien sûr aussi pour l'avenir.

En 2009 déjà, un groupe de travail de la CDIP était parvenu à la conclusion « qu'une prolongation des études trouverait certes une justification du point de vue des exigences posées à la formation – et que cette évolution devrait être envisagée à moyen terme – mais qu'elle serait probablement déclinée par la CDIP aujourd'hui »<sup>1</sup>. En 2016/2017, la Chambre des HEP s'est également penchée sur le développement de la qualification des enseignant·e·s du degré primaire et a jugé le concept d'un programme de master obligatoire digne d'intérêt, d'un point de vue professionnel. Or, lors de la présentation de la prise de position de la Chambre des HEP<sup>2</sup> en 2018, il est apparu clairement qu'un programme de master obligatoire n'était pas une option envisageable au niveau politique. Raison pour laquelle cette idée n'a pas été retenue dans la suite du projet QuaPri ; d'autres possibilités d'ajustements structurels ont donc été envisagées.

Sur la base d'une analyse des fonctions des écoles, des tendances sociales manifestes et de défis cruciaux, le groupe-projet QuaPri, largement représentatif, a esquissé les bases de l'école primaire et de l'enseignant·e primaire du futur. Dans ce contexte, le groupe-projet a décrit et évalué dans son rapport final des modèles d'ajustements structurels pour la formation initiale et continue des enseignant·e·s du degré primaire. Le groupe-projet, qui comprenait des représentant·e·s des institutions de formation des enseignant·e·s, du Secrétariat général de la CDIP ainsi que des associations régionales d'enseignant·e·s et de directeurs et directrices d'école, a présenté un rapport nuancé et multidirectionnel, qui a été utile à la Chambre des HEP pour prendre position et poursuivre ses travaux sur le sujet.

### 3. Position de la Chambre HEP

La Chambre HEP est convaincue qu'en raison de la demande croissante d'enseignant·e·s primaires, des ajustements structurels de la qualification du personnel enseignant de ce degré sont nécessaires. Il s'agit de faire en sorte que les enseignant·e·s acquièrent les compétences nécessaires en vue d'offrir, à l'avenir, une éducation de qualité aux futurs élèves.

Plusieurs scénarios et modèles identifiés par le groupe-projet sont prometteurs pour le développement structurel de la qualification de cette catégorie d'enseignant·e·s. Dans le cadre d'un dialogue commun avec la CDIP et les associations professionnelles, la Chambre des HEP souhaite peser les avantages et inconvénients des scénarios et modèles proposés et promouvoir le développement de la qualification des enseignant·e·s du degré primaire. L'objectif doit consister en l'édiction, pour toute la Suisse, de normes structurelles minimales fixées dans le cadre de la réglementation de la reconnaissance des diplômes de la CDIP et allant au-delà des réglementations actuelles.

---

<sup>1</sup> CDIP (2009) : Catégorisation des diplômes d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire, 25 mai 2009, p. 40.

<sup>2</sup> swissuniversities (2018) : Prise de position « Accroissement des exigences dans les domaines de la formation des enseignantes et enseignants primaires et de leur activité professionnelle : position de la Chambre HEP ».

Outre la définition de normes minimales applicables sur le plan national, d'autres modèles d'approfondissement sont envisageables en fonction des particularités et des intérêts politiques cantonaux ou régionaux. Ceux-ci devraient permettre aux hautes écoles pédagogiques et aux autres institutions de formation des enseignant·e·s de développer un profil spécifique.

Pour la conception approfondie des scénarios sélectionnés, la Chambre des HEP juge opportun de considérer la qualification des enseignant·e·s du degré primaire dans une perspective de carrière. Outre le diplôme de bachelor qualifiant pour la profession, une introduction structurée à la profession, une formation continue qualifiante et le master facultatif en font nécessairement partie.

La Chambre des HEP voit un grand potentiel en particulier dans le programme de Master facultatif, qui peut conduire à une spécialisation ou à une maîtrise en tant que généraliste, en relation avec le développement structurel de la qualification des enseignant·e·s primaires.

La Chambre des HEP ainsi que les différentes institutions de formation des enseignant·e·s invitent la CDIP et les associations d'enseignant·e·s et de directeurs et directrices d'école à approfondir et à mettre en œuvre, en collaboration avec la Chambre des HEP, certains scénarios de développement structurel de la qualification des enseignant·e·s du degré primaire.

*Approuvé par l'Assemblée plénière de la Chambre HEP de swissuniversities le 15 septembre 2021*